

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 mars 2014

Présents : Sandron Philippe, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Jany Damien, Villuendas Myriam, Richard Schneider, Bertrand Gérald, Franck Duret, Bisigano Nathalie, Jean-Pierre Vandamme
Excusée : Fontan C.

Secrétaire de séance : Villuendas Myriam

Madame le Maire précise la notion de quorum : pour un conseil municipal de 11 élus, le quorum est de 6.

Le quorum étant atteint,

Le maire sortant qui a convoqué les nouveaux élus fait l'appel et les déclare installés dans leurs fonctions. Après avoir spécifié que les bulletins blancs ne sont pas pris en compte dans la détermination du nombre de suffrages exprimés et que la majorité se calcule donc sur le nombre de suffrages exprimés, elle passe la présidence au doyen d'âge de la séance, M.Pierre Eckert, qui fait procéder à l'élection du nouveau maire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les 2 premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tours.

Est candidat au poste de maire : Nathalie BISIGNANO

Nathalie BISIGNANO est élue à 11 voix pour.

Le Conseil municipal peut, selon l'art. L 2122-2, décider de fixer jusqu'à 3 le nombre d'adjoints au maire. Madame le Maire propose la création de 2 postes d'adjoints. L'assemblée **délibère et fixe à l'unanimité** la création de 2 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret des adjoints au maire, à la majorité absolue pour les 2 premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour. Elle rappelle également que le premier adjoint sera automatiquement conseiller communautaire auprès de la Communauté de communes Montmerle 3 Rivières.

Est candidat au poste de 1^{er} adjoint : Richard Schneider

Richard Schneider est élu au poste de 1^{er} adjoint à 11 voix pour.

Est candidat au poste de 2^{ème} adjoint : Franck Duret

Franck Duret est élu au poste de 2^{ème} adjoint à 10 voix pour (1 bulletin nul).

L'assemblée **délibère à l'unanimité** pour fixer l'indemnité de maire à 17% de l'indice 1015.

L'assemblée **délibère à l'unanimité** pour fixer l'indemnité des adjoints au maire à 6,6% de l'indice 1015.

Le conseil municipal **procède** à l'élection des délégués aux différents syndicats intercommunaux. Sont élus à l'unanimité :

- ✓ M. Vandamme titulaire, Mme Denis suppléante pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle.
- ✓ M. Schneider titulaire, M. Bertrand suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain.
- ✓ M. Jany titulaire, correspondant défense.

Le conseil municipal **désigne à l'unanimité** les membres du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Bisignano Présidente, Messieurs Schneider, Duret, Eckert et Mmes Denis, Villuendas membres.

Le Maire **expose** que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et **après en avoir délibéré** le conseil municipal délègue au maire à l'unanimité les prérogatives suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation du bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les limites des crédits ouverts au budget ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 000 € par sinistre, montant fixé par le conseil municipal ;
- exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme (préemption sur les fonds de commerce) ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le conseil municipal **organise les commissions communales** suivantes :

Compétences	Membres
<p style="text-align: center;">Affaires scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Relation avec sou des écoles ● Collèges 	<p style="text-align: center;"><u>école primaire</u> VILLUENDAS Myriam DENIS Bernadette</p> <p style="text-align: center;"><u>école privée</u> JANY Damien VILLUENDAS Myriam</p> <p style="text-align: center;"><u>école maternelle</u> DURET Franck VILLUENDAS Myriam</p> <p style="text-align: center;"><u>Collège Thoissey</u> DURET Franck</p> <p style="text-align: center;"><u>sou des écoles</u> BISIGNANO Nathalie VANDAMME J-Pierre</p>
<p style="text-align: center;">Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des permis de construire et Certificats d'urbanisme ● Cœur de Village 	<p>BISIGNANO Nathalie SCHNEIDER Richard DURET Franck SANDRON Philippe FONTAN Corine ECKERT Pierre JANY Damien BERTRAND Gérald VANDAMME J-Pierre</p>
<p style="text-align: center;">Bâtiments communaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Salle polyvalente Eglise ● Café restaurant Cimetière ● Mairie 	<p>BISIGNANO Nathalie SCHNEIDER Richard DURET Franck ECKERT Pierre BERTRAND Gérald</p>
<p style="text-align: center;">Voirie Affaire Agricole Environnement</p>	<p>BISIGNANO Nathalie SCHNEIDER Richard DURET Franck SANDRON Philippe FONTAN Corine</p>
<p style="text-align: center;">Finances et Budget</p>	<p>BISIGNANO Nathalie DURET Franck SANDRON Philippe JANY Damien VILLUENDAS Myriam</p>
<p style="text-align: center;">Accueil-Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Relations avec associations ● Bulletin communal ● Site internet 	<p>VILLUENDAS Myriam DENIS Bernadette VANDAMME J-Pierre</p>

LE MAIRE
Nathalie BISIGNANO


